

Un "las" archaïsant et pour le moins révélateur

« Auxonne Passionnément » :

L'édition du Journal Le Bien Public du jeudi 19 mai nous a réservé une belle surprise : une page complète consacrée à la politique municipale à Auxonne ! Enfin ce journal allait se préoccuper de nos projets, de nos réalisations !

Las, il ne s'agissait que de donner la parole à l'opposition au sein du Conseil Municipal...

Alors là, comment dire ? L'appréciation des déclarations de deux des membres de cette opposition pouvait être résumée par « parler pour ne rien dire et enfoncer les portes ouvertes » pour l'une, et « étalage de perte de mémoire » ou encore « évidente mauvaise foi » pour l'autre.

En résumé, en lisant les propos de l'opposition on a la déstabilisante impression de ne pas assister aux mêmes réunions de commissions et aux mêmes séances de Conseil Municipal.

Pour l'un, il aurait mieux fait s'il avait été élu, pour l'autre le port n'est pas une priorité (on croit rêver en lisant cela) et il aurait fallu développer l'emploi (tarte à la crème de toute opposition).

L'ennui pour eux, c'est que leur projet n'a pas eu les faveurs des électeurs auxonnais.

Il y a certainement une bonne raison à cela...

Le 15/06/2016.

Raoul Langlois, Jacques Combépine, Corinne Compayre, Claude Lapostolle, Martine Lassagne, Jean-paul Moindrot, Nathalie Roussel, Daniel Mery, Valérie Engelhard, Mohammed Zrizou, Marie-Christine Lolliot, Anna Graspapapadatos, Michelle Lagnien, Jean-Jacques Boudeau, Michel Huz, Dominique Point, Michel-Pierre Triat, Stéphanie Gay, Sabine Varlet, Philippe Montial, Sylvie Barbosa-Payet, Benoît Coppa, David Grandvalet.

« Auxonne Territoire d'Avenir » :

Coup de théâtre au conseil du 11 avril : une adjointe perd sa délégation !

Le maire a annoncé : « j'ai adapté les délégations de l'adjointe en charge du social, en lui confiant maintenant une mission concernant la vie quotidienne, la famille... Il y a beaucoup à faire dans ce domaine... j'ai demandé à ce que (l'ajointe) puisse nous fournir d'ici quelques temps plus de détails sur les nouvelles activités ».

Après 8 ans de délégation qu'a pu motiver ce retrait ? S'il y a tant à faire dans ce nouveau domaine comment se fait-il que le cadre ne soit pas défini et que ce soit à l'adjointe de « fournir » les détails de sa nouvelle charge, **cela semble bien opaque !**

L'arrêt précise : « considérant que, pour le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de **retirer** certaines délégations à la 2ème adjointe et de redéfinir de nouvelles délégations... (l'adjointe) se voit **retirer** les délégations dans les domaines suivants : **Action sociale, logement, accessibilité et handicap...** se voit déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité... **Famille, vie quotidienne, hygiène et santé publique** ».

Ce n'est donc pas une simple adaptation !

En conseil le maire nous répond qu' « on ne va pas créer une commission spécifique » pour cette nouvelle délégation. Mais toujours pas de précisions sur le contenu de la mission.

Ne peut-on pas assimiler la situation de l'adjointe à celle de Mgr GAILLOT, évêque de Parténia ?

Vous pouvez retrouver notre page d'informations : <https://www.facebook.com/Auxonne.territoire.d.avenir/>

Le 15/06/2016.

Dominique Arbeltier et Fabrice Vauchey.

Pour ce numéro, les groupes d'opposition « Une Dynamique pour Auxonne » et « L'Alternative Val de Saône » ont choisi de ne pas faire paraître d'article.